Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 65 (1920)

Heft: 8

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fait le nécessaire. Deux tenues principales sont maintenues, celle de gala, qui est celle d'autrefois avec de légères modifications de détail, et celle de service et manœuvre, du modèle en usage chez nos troupes de la guerre, mais allégé des accessoires inutiles sous notre climat bénin. De cette façon, dans un très court délai, l'uniformité nous sera rendue avec application d'un esprit d'économie, qui n'est point à mépriser à l'heure actuelle et qui supprimera maintes superfluités, pour ne retenir que de petits accessoires d'une insignifiante dépense d'acquisition.

INFORMATIONS

SUISSE

Réorganisation militaire. — «Le capitaine Fuldon (Rev. mil. suisse, juin 1920) éprouve de l'« amertume » parce que je ne crois pas heureuse sa proposition de ne plus recruter l'armée que chez les campagnards. Je me réjouis au contraire de voir que, sur plusieurs autres points, il se range à mon avis.

J'avais soulevé la question des étudiants. Ah! ceux-là, dit notre interlocuteur dans sa réplique, recrutons-les sans hésiter. D'accord. Mais alors son système s'écroule. Il voulait écarter les éléments bolchévisants: or, on en trouve parmi la jeunesse universitaire. Il consent donc à introduire dans l'armée ces ennemis que rendent fort dangereux leur prestige intellectuel, leur aisance à raisonner, leur jalousie naturelle du camarade devenu lieutenant. Pour ma part, je ne les crains pas. J'estime que la tâche sera intéressante et belle de les rallier au patriotisme, de les convaincre par l'intelligence même, de leur montrer dans le métier militaire la réalisation de certaines hautes notions morales. Mais si le capitaine Fuldon les accepte, pourquoi repousse-t-il le « métallurgiste », le « tourneur sur bois » ou le « typographe » ?

Mon contradicteur veut m'enfermer dans un dilemme. Oui ou non possédons-nous les ressources nécessaires à l'incorporation de tous les jeunes Suisses aptes au service ? Non. En 1920, pour des raisons budgétaires, 9000 d'entre eux ont été renvoyés dans leurs foyers. Dès lors, le service obligatoire n'existe plus. Et puisqu'il faut choisir, choisissons des patriotes pour en faire des soldats... Le dilemme n'est rigoureux qu'en apparence, et je ne m'y laisse pas enfermer. Tout d'abord, je note que les candidats refusés l'ont été pour des motifs

physiques ou d'intelligence générale. Bourgeois, paysans, ouvriers, ont commencé par être soumis à une même épreuve, sans idée préconçue. Aucune commission de recrutement n'a songé à les interroger sur leurs opinions politiques. En les [renvoyant, on n'a pas institué un procès de tendance. Je suis surpris que le capitaine Fuldon ne fasse pas cette distinction essentielle, et qu'il appuie sa thèse sur ces 9000 « recalés ». De même lorsqu'il m'objecte qu'on n'ose plus appeler certains bataillons à un service d'ordre à cause du détestable esprit qui les anime, je réponds qu'il ne faut pas conclure à la suppression de ces bataillons, mais à leur réforme intellectuelle et morale, et que ce n'est pas parce que ces soldats sont devenus internationalistes qu'il faut renoncer à convoquer leurs cadets à la caserne : celle-ci, je l'affirme encore, a précisément pour but d'essayer de les convertir. Un jeune homme dévoyé n'est pas toujours « taré », et des Suisses qui se trompent ne sont pas forcément des Suisses indignes.

Mon excellent camarade raille le « prétendu courage » qu'il y a à appeler « de préférence » les individus « tarés ». Je n'ai jamais parlé, bien sûr, de les appeler de préférence, mais à égalité, ce qui est bien différent. Je n'invoque à aucun titre le courage en cette affaire, mais le bon sens, et l'intérêt supérieur du pays. Je proteste quand je vois des officiers proposer, admettre des réductions en dépenses et en effectifs, qui seraient mortelles à l'armée. Loin de considérer le budget militaire de 1920 comme un évangile auquel nous devrions souscrire aveuglément, j'estime que, s'il doit être maintenu durant les années qui viennent, il faut déclarer ouvertement qu'il est absurde. Il ne s'agit pas de « récriminer », il s'agit, quand on a raison, de le dire.

Car, enfin, le fond du débat est là. Devons-nous nous résigner aux conditions étroites, trop étroites qui sont faites aujourd'hui à l'armée ? Non. C'est une étrange invention bureaucratique et parlementaire d'inscrire au budget des cours de tir sans canons ni fusils : sans doute verrons-nous ensuite des cours d'équitation sans chevaux et de grandes manœuvres sans soldats. Dénonçons ce que de pareils paradoxes ont d'illusoire, de ridicule, et peut-être de meurtrier. Certains députés et journalistes vivent sur l'idée qu'un désarmement général est imminent. Proclamons qu'ils commettent une erreur terrible. J'étais en France le 14 juillet : jamais l'esprit patriotique, l'enthousiasme pour les généraux et les étendards n'ont été plus vifs. Et le Parlement s'apprête à voter un service militaire de deux années. En Allemagne où, malgré les injonctions des vainqueurs, plus d'un million de soldats sont prêts à la guerre, où la jeunesse est d'un nationalisme exaspéré, certains milieux annoncent hautement la

revanche pour 1925 ou 1930. Citerai-je la Pologne en guerre, la Russie en guerre sur plusieurs fronts, la Grèce en guerre, la Yougoslavie prête à la guerre? Il est vrai que l'Angleterre et l'Italie ont largement démobilisé, mais il ne faut pas oublier la marine anglaise, les expéditions coloniales, et Fiume, et Valona. Je déplore un pareil état de choses, je souhaite ardemment que la paix s'établisse enfin entre les peuples réconciliés. Mon désir personnel ne m'aveugle pourtant pas sur les faits, incomparablement plus forts que nous, et auxquels nous devons nous plier, nation et individus, si nous voulons vivre. Les civils, en Suisse, qui demandent à réduire, affai blir, supprimer l'armée, sont peut-être bien intentionnés, mais extrêmement ignorants.

Et nous, officiers, nous ne devons pas croire que nous avons accompli notre temps, que les vertus que nous avons essayé de pratiquer sont désormais archaïques. Notre devoir vis-à-vis du pays subsiste intégralement. Il faut le lui dire, lui faire comprendre que 'nous sommes toujours nécessaires, et être de plus en plus dignes de cette nécessité. L'armée passe par une crise du moral aussi bien que par une crise d'effectifs. L'entrain n'y est plus. J'y vois la fatigue naturelle de nos longues relèves, mais aussi l'influence d'un faux idéalisme, d'une vue chimérique des événements. A nous, officiers, de réagir.

Les raisons d'être de l'armée pouvaient disparaître avec une paix générale et définitive. Celle qui régit le monde n'est ni l'une ni l'autre. D'autres raisons d'être, qui nous semblaient autrefois secondaires, se sont révélées essentielles au lendemain de l'armistice : le maintien de l'ordre intérieur, de nos institutions publiques, de ce que j'appellerai notre civilisation, justifie hautement l'existence de notre système militaire. Enfin, je le répète, pour convaincre encore mieux le peuple, il faut lui démontrer l'utilité primordiale de l'armée comme agent d'éducation nationale et d'éducation physique : sur ces deux points elle devra réorganiser son programme et ses méthodes, ce qui est aussi important que de réorganiser l'instruction et la composition des troupes. Mais — et j'en reviens ici à l'objet de la controverse — elle ne pourra persuader l'ensemble des citoyens que si elle réclame d'exercer cette influence bienfaisante sur tout le peuple, et non sur quelques uns, par le service militaire obligatoire et non par le service militaire sélectionné. Si elle réserve ses faveurs à des élus, la majorité la balaiera. Qu'elle ne rêve donc pas de constituer une garde prétorienne. Elle doit être bien plus et bien mieux : une institution d'utilité générale, l'école de la patrie, et, de par le consentement du plus grand nombre, le fondement même de l'Etat.

Capitaine de Traz, de l'état-major général.

Fondation Herzog. — Le Conseil d'administration de cette fondation rappelle que les intérêts du fonds sont destinés, en premier lieu, à encourager l'activité volontaire des officiers d'artillerie et reçoivent, en particulier, les applications suivantes :

- a) Subsides, soit participation aux frais de voyage pour la visite d'armées, de manœuvres, d'établissements militaires étrangers, etc.
- b) Concours pour l'étude de questions techniques ou tactiques intéressant l'artillerie.
- c) Achats d'objets pour la collection d'artillerie que l'on ne pourrait obtenir autrement.
- d) Secours à des membres invalides du corps d'instruction de l'artillerie.

Les demandes de ces subsides pour l'année 1920 devront être adressées, avant le 30 septembre, à M. le colonel van Berchem, Crans, par Céligny. Celui-ci acceptera aussi avec reconnaissance les dons volontaires en faveur de la fondation.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les révélations du dessin et de la photographie à la guerre. — Principes de métrographie, par le lieut.-col. Andrieu. — Gauthier-Villars et Co, éditeurs, Paris.

Les panoramas, dessinés ou photographiés, ont pris une place importante dans les postes de commandement et d'observation. Leur utilité est grande : facilité des reconnaissances, désignation rapide des objectifs, moyen pratique et commode pour un chef de suivre les actions journalières et de régler la conduite des tirs, relevé des travaux de l'ennemi, etc.

Mais ces croquis, panoramiques ou perspectifs, doivent satisfaire à certaines conditions de précision, qui seules permettent de les employer directement pour diriger un tir ou compléter les renseignements de la carte.

Ce sont ces questions que le lieut.-col. Andrieu étudie et traite avec simplicité et d'une manière pratique. Quelques notions générales : le millième, unité militaire d'angle et son emploi si commode et si facile ; les instruments de mesures naturels de l'homme, la main et le pas ; la grandeur du champ visuel ; quelques principes d'optique, servent de base à son étude.

Le problème du croquis, qui comprend le relevé des coordonnées du P. O. et la préparation du canevas, l'exécution du croquis et son utilité, permettront à tout officier de se rendre facilement compte des avantages que lui procure un panorama pour remplir sa tâche.